

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°32 du 12 août 2011**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la défense.

*Du 27 mai 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la défense.**

*Du 27 mai 2011*

NOR B C R B 1 1 0 8 2 3 1 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 26 janvier 2006 (JO n° 23 du 27 janvier 2006, texte n° 15 ; signalé au BOC 6/2008. ; BOEM 410.3) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 130 du 5 juin 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 32/2011.

---

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret du 14 novembre 2010 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret du 27 février 2011 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la défense, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2008,

Arrête :

Art. 1er. Le premier tiret du I. de l'article 4. de l'arrêté du 26 janvier 2006 susvisé est remplacé par :

« - les marchés publics dont le montant, calculé sur la durée totale, est supérieur à 3 millions d'euros TTC ainsi que les avenants correspondants, à l'exception des marchés subséquents à un accord-cadre relatif à l'approvisionnement en carburéacteur sur un marché SPOT ; ».

Le premier tiret du III. de l'article 4. est remplacé par :

« - les marchés publics dont le montant, calculé sur la durée totale, est compris entre 1 et 3 millions d'euros TTC ainsi que les avenants correspondants, à l'exception des marchés subséquents à un accord-cadre relatif à l'approvisionnement en carburéacteur sur un marché SPOT ; ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du budget,*

J. DUBERTRET.